pour vicier le tarif, elle protégera constamment l'ouvrier qui isolé devant le patron est faible et qui représenté par une commission impersonnelle est fort.

LES RÉSULTATS

Il serait puéril de croire ou de laisser croire que les résultats acquis sont énormes et que rien ne peut être tenté au-delà. Il serait absurde d'en nier l'évidence.

Les résultats sont favorables surtout pour la sécurité de l'avenir pour les effets qu'on peut en attendre et qui ne tarderont point.

Le comité a rempli son devoir en vous rappelant l'œuvre accomplie et en vous donnant la mesure du terrain parcouru.

L'assemblée dira si elle a conservé sa confiance à ses mandataires et si elle est décidée à les suivre vers la solution envisagée. (Cris ! Applaudissements prolongés).

Dans la foule quelqu'un crie :

Et la suppression des deux métiers?

Daudrumez revient alors à la tribune.

LES DEUX METIERS

En son nom personnel et puisque on lui demande son avis, Daudrumez expose que la suppression des deux métiers n'est pas possible et qu'elle équivaudrait d'ailleurs à un recul de l'industrie dont seule la classe ouvrière serait à souffrir.

Le progrès du machinisme en donnant les moyens faciles d'accroître la production en moins de temps et avec un labeur moins pénible doit profiter autant à l'ouvrier qu'au patron. *Il ne faut pas que le progrès de la mécanique supprime des bras d'homme, il faut qu'il diminue les heures du labeur d'usine.* Et puisque la production reste la même ou même augmente, patrons comme ouvriers ne peuvent qu'y gagner.

Ainsi les tailleurs, ainsi les tisseurs anglais et américains on vu leur situation s'améliorer avec les modifications heureuses de la technique industrielle.

D'autre part, le progrès mécanique doit avoir pour conséquence de forcer l'enfant à rester plus longtemps à l'Ecole et de libérer la femme de l'atelier.

Le progrès n'est pas de revenir aux métiers anciens, le progrès n'est pas d'augmenter les heures de travail, d'obliger la femme et l'enfant au labeur servile, le progrès est d'arriver à produire en raison de la consommation avec des mécaniques nouvelles et perfectionnées et sans réduire le nombre des travailleurs, en accroissant en outre leurs salaires pour permettre à la femme et à l'enfant de vivre en dehors de l'usine.

C'est dans cette cause qu'est l'avenir de la classe ouvrière. Je devais à la loyauté des doctrines socialistes dont je me réclame faire cette déclaration. »

Quelques objections étant encore présentées, Daudrumez explique que leur solution appartiendra à la commission mixte.

L'acceptation de l'arbitrage et la désignation de l'arbitre sont deux chose différentes. La première est subordonnée à la solution du problème des filatures, la seconde dépendra du vote de l'assemblée et le choix de l'arbitre incombera au Comité.

Quelqu'un demande les noms des membres du Comité, délégués à la Commission mixte.

Daudrumez les donne :

Sohier Emile ; Sohier Gustave ; Lefebvre Charles ; Dhergère Emile ; Vanaiderweirheid, Daudrumez ; Quesque César.

Il ajoute qu'au besoin, comme pour la nomination des conseillers prud'hommes les noms des membres de la Commission mixte peuvent être soumis à un vote des travailleurs textiles. Le mandat des délégués ne serait pas d'ailleurs permanent.

Sohier à la tribune

Sohier expose les mêmes idées que Daudrumez.

Il avertit que dans l'après-midi une réunion doit avoir lieu à Houplines avec le concours des citoyens Delory, maire de Lille, Selle député de Denain et du docteur Desmons, rédacteur au *Réveil du Nord*.

A son tour il examine la situation qui est faite par les concessions patronales et par la proposition préfectorale d'arbitrage.

Il dit que l'accord n'a pu se faire lors de l'entrevue entre les patrons et les ouvriers sur la quotité immédiate d'augmentation sur le tarif de 1889.

Les délégués ouvriers ont proposé, par esprit de conciliation, cette augmentation en deux étapes : 50 % applicable sur l'heure, 50 % applicable au 1er avril 1904.

Les patrons se sont refusés à toute augmentation immédiate. Et le préfet du Nord, pour solutionner le conflit, propose l'arbitrage qui devra décider si une augmentation doit ou peut être tout de suite ou si elle se fera ultérieurement.

Nous sommes pour l'arbitrage. Je vous l'ai dit. Le *quantum* de l'augmentation du tarif de 1889 n'a pas pu être déterminé. Nous n'avons pu nous mettre d'accord sur ce point. Nous sommes l'avis que ce soin incombe entièrement à la commission mixte.

L'arbitre n'aura qu'à décider la date d'application de l'augmentation.

C'est l'idée du comité en se ralliant au principe de l'arbitrage.

L'ordre du jour

A la suite de ces diverses explications que nous avons résumées avec le plus de concision possible, le comité a présenté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers grévistes, réunis à la Maison du Peuple d'Armentières, après avoir entendu les explications du citoyen Daudrumez :

» En ce qui concerne l'entrevue qui a eu lieu à la préfecture, entre les délégués ouvriers et les délégués patrons :

» *S'engagent à continuer la lutte jusqu'au bout.*

» *Acceptent l'application intégrale du tarif de 1889, avec augmentation de 15 pour cent ;* mais ils déclarent en outre se solidariser avec les camarades des filatures jusqu'à ce que ces derniers aient obtenu également, de leur côté, satisfaction ;

» *Acceptent l'arbitrage comme le seul moyen de donner une solution favorable* à la cause des grévistes et d'empêcher ainsi des milliers de travailleurs de se trouver dans une misère plus grande que celle qui a régné jusqu'à ce jour ;

» Renouvellent au comité de la grève la confiance qu'ils lui ont témoignée jusqu'à présent, et l'engagent à marcher toujours en avant à la conquête de la réalisation des justes et légitimes revendications.

Celui-ci a été voté à l'unanimité.

Le principe de l'arbitrage est donc définitivement admis.

REUNION DE L'APRES-MIDI

Les délégués du comité de la grève se sont rendus à la gare d'Armentières, à deux heures, pour y recevoir les orateurs appelés à prendre la parole à la réunion générale des grévistes qui aura lieu à la Maison du Peuple, à Houplines ; les *citoyens* Delory et Selle, députés, et Desmons.

Dès trois heures, cinq à six mille personnes se trouvent réunies place de la République ; le citoyen Gustave Sohier fait former le bureau : le camarade Daudrumez, maire d'Armentières, est acclamé comme président ; tous les membres du comité se groupent autour de lui comme assesseurs.

DISCOURS DE SOHIER

C'est le citoyen Sohier qui, le premier, prend la parole ; longuement il expose les négociations à la préfecture ; il montre les résultats acquis ; les concessions faites par le patronat. Il insiste sur les difficultés des questions en litige, met en lumière les avantages obtenus, mais veut aussi, pour qu'il ne puisse y avoir ni surprise, ni déception, faire toucher du doigt les concessions que de leur côté les délégués ouvriers ont été amenés à accepter. Je vous dois, dit le citoyen Sohier, toute la vérité ; je vous la donne toute entière. C'est alors que, spécifiant quels sont les points demeurés en suspens, il rappelle la proposition du préfet d'en confier la solution à deux arbitres, nommés l'un par les ouvriers, l'autre par les patrons, qui prononceraient souverainement et trancheraient les dernières difficultés. Et le citoyen insiste sur ce point que l'arbitrage, une fois consenti, les grévistes s'engageront à rentrer à l'atelier, à reprendre le travail, même si l'arbitrage ne leur donne pas une immédiate et entière satisfaction.

Tous ceux qui ont suivi les phases de cette grève connaissent la complexité extrême des intérêts qui, de part et d'autre, sont en jeu ; ce n'était pas une tache aisée de faire nettement comprendre à une foule de cinq à six mille personnes les points délicats qui ont fait, vendredi, à la préfecture, l'objet de longues heures de discussion.

DISCOURS DE DAUDRUMETZ

Après le camarade Sohier, le citoyen Daudrumez intervient, pour insister plus particulièrement sur plusieurs points techniques et pour rédire, comme Sohier, les avantages désormais acquis, qui ne peuvent plus être retirés, qui seront appliqués immédiatement — en totalité ou en partie — ou bien au moment de l'application de la loi de dix heures, selon que le décidera une commission mixte composée mi-partie ouvriers et mi-partie patrons.

Les ouvriers, dit-il, n'ont pas voulu purement et simplement l'application intégrale des tarifs de 1889, ils en ont voulu la révision avec une augmentation en rapport avec la diminution des heures du travail que la *loi Millerand imposera*. Sur le principe de ces revendications l'accord est fait ; quel sera le « quantum » de l'augmentation, c'est la commission mixte qui le dira ; nous avons demandé que l'augmentation nous soit accordée «immédiatement» conformément au mandat que vous nous avez donné ; les patrons ne veulent nous l'accorder qu'à partir du mois d'avril prochain ; voilà le désaccord, c'est sur ce point que portera l'arbitrage demandé par M. le Préfet et que votre comité de la grève vous demande de voter.

Combien était remarquable l'attitude de cette assemblée immense suivant mot par mot les explications qui lui étaient fournies, arrêtant par ses objections les orateurs et les amenant à des dissertations sur tous les points du litige.

DISCOURS DE DELORY

Le citoyen Delory prend la parole après Daudrumez, il fait une rapide revue de tous les événements de la grève ; puis, il aborde à son tour la question des négociations et des résultats acquis. *Je considère dit-il que dès aujourd'hui* vous avez assuré votre victoire. J'estime pour ma part, la constitution d'une commission mixte chargée d'étudier et d'établir les conditions de vos salaires comme un résultat plus avantageux et plus considérable, même que l'augmentation dès maintenant promise sur vos tarifs de 1889.

En effet, nos camarades Sohier et Daudrumez vous ont dit que les délibérations et les décisions de la Commission mixte seront dépossédées au tribunal des prud'hommes ; elles régleront donc désormais la législation prudhomale dans tous les conflits de salaires. Dans aucune de vos 34 usines, les tarifs nouveaux ne pourront être violés : voilà votre victoire, voilà votre garantie pour l'avenir, le germe de nouveaux et incessants progrès ; et, je le déclare, c'est un grand pas de fait vers une législation ouvrière réglant toutes les conditions du travail.

Quant à l'augmentation du tarif que vous obtenez, c'est une victoire aussi que vous devez à votre *cohésion et à votre union ; ne* l'oubliez pas. Cette augmentation vous sera-t-elle acquise dès demain ? Vous sera-t-elle payée au mois d'avril ? Vos délégués la demanderont immédiate ; les patrons proposent de ne l'accorder qu'au moment de l'application de la loi Millerand. C'est le différend que les arbitres trancheront. Je me joins à votre comité pour vous dire : citoyennes et citoyens, acceptez cet arbitrage, il est entièrement à votre avantage. Réjouissez-vous des résultats obtenus, ils vous préparent des jours meilleurs, si vous savez profiter des leçons de cette grève en entrant tous résolument dans une forte organisation ouvrière.

DISCOURS DE SELLE

Le camarade Selle prend ensuite place à la tribune. Il apporte aux grévistes armentièrois le salut fraternel et socialistes des ouvriers mineurs et de tous les travailleurs du bassin d'Anzin ; C'est en leur nom qu'il vient crier aux camarades d'Armentières : courage !

Selle, dans un vibrant discours, plein de vigueur et d'entrain, montre par des exemples choisis chez lui, combien l'union est nécessaire aux travailleurs pour le triomphe de leurs revendications ; combien les sonts sympathiques leurs leurs défiances et il adresse à tous les tisseurs un appel, applaudi, à l'organisation syndicale.

Selle, par une digression heureuse, rappelle qu'il y a vingt-deux ans, il habitait Armentières : il a vu s'échafauder les *fortunes rapides* et il retrouve à côté les mêmes misères qu'il connut lui autrefois. Revenant aux questions qui ont motivé la grève d'aujourd'hui, s'en référant aux concessions obtenues, il examine à son tour les conditions d'arbitrage et conclut en sa faveur.

Dicours de Desmons

Le citoyen Desmons se félicite de voir la grève entrer enfin dans sa dernière phase, grâce aux négociations entamées et au principe d'une commission mixte et d'un arbitrage. Les patrons ont enfin compris que la discussion s'imposait, malgré leurs refus des premiers jours.

Un journal patronal, placé pour être sûrement informé, la *Revue Textile*, écrit dans son numéro d'octobre : *les ouvriers se* plaignent surtout de la non-observation dans bon nombre de fabriques «des fameux tarifs de 1889». Qu'y a-t-il de fondé dans ces récriminations ? Nous ne savons. Mais ce que nous savons bien, c'est que s'il y a eu vraiment *violation des tarifs*, les plaintes des intéressés se sont fait bien longtemps attendre ; leurs protestations *apparaissent bien tardives !*

Une chose nous surprend, *les* est-elle vraiment *nouvelle* ? En quoi, dès avant le «*Rerum novarum*», les patrons eux-mêmes reconnaissent publiquement que les tarifs de 1889 ont été violés, foulés aux pieds par ceux qui y avaient apposé leur signature ; et, la *Revue Textile* du Nord, n'en sait rien, absolument *rien !*

Elle a cette audace de dire que vos protestations se sont fait attendre trop longtemps ! Cruelle et indigne ironie... Comment peut, aujourd'hui se manifester votre protestation : par la grève seulement avec ses terribles souffrances dans vos pauvres familles, avec les tortures de la faim, avec les humiliations de la misère noire. L'organe de vos patrons millionnaires vous jette à la face que vous avez trop tardé...

Ils sont sans cœur, car s'il y avait encore chez eux une seule fibre humanitaire, ils auraient bien compris et depuis longtemps, vos protestations d'autant plus éloquentes qu'elles demeurent muettes ; quand ils voient défiler dans les rues, devant leurs palais, vos enfants et vos filles vêtues d'un haillon, pâles, souffreteux, guêtés par la scrofule ou la tuberculose, dans des taudis sans air et sans lumière, où jamais ne pénètre un rayon de soleil, pas plus qu'un rayon d'espérance ; cette misère ne leur dit donc rien ? Quand leurs dames, dans leur grande élégance se disTournent des pauvresses qui vont au bureau de bienfaisance, traînant derrière elles leurs derniers nés, demander à l'assistance publique, le pain que le mari ne gagne pas en se tuant à travailler pour leurs maris millionnaires ; elles ne comprennent donc rien ? Non, et ce sont elles qui, comme dames patronesses des «Mères Chrétiennes», s'appliquent avec l'arme d'une charité sordide, à rendre encore plus avilissant le joug qui pèse sur la famille pauvre.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

Il n'est pas possible que dans une société qui a la prétention d'être policée, civilisée, une semblable anarchie persiste dans l'organisation du travail. Quoi ! Vous êtes venus, dit-on, protester trop tard ! Et quand par une grève formidable vous criez justice, que vous répondent vos patrons ? Plus tard ! Plus tard, quand vous serez rentrés à l'usine, honteux et soumis, et repentants ; quand notre amour-propre patronal aura reçu satisfaction ; quand notre dignité d'employeurs enrichis par vous, sera sauve ; quand vous vous serez inclinés devant notre orgueil de parvenus d'hier, quand vous vous serez courbés et humiliés !

Vos cris d'indignation et de colère, en face d'une telle outrecuidance, ont douloureusement retenti, j'ose le dire, à travers le pays tout entier. Partout s'élève une même clameur, partout se manifeste la même volonté qu'un tel état de choses ne se puisse prolonger.

Le remède, camarades, il est simple, vous-mêmes l'avez voulu, exigé ; c'est l'arbitrage, mais «l'arbitrage obligatoire», l'arbitrage qu'il ne sera plus loisible de retarder par cent moyens dilatoires, dans l'espoir d'éviter *toute discussion pour* triompher par la faim.

L'expérience en est faite ; depuis dix ans le rouage de la machine économique fonctionne en Nouvelle-Zélande.

Quand un différend industriel y éclate, le patron n'a pas le droit de fermer son usine, le syndicat ouvrier n'a pas le droit de déclarer la grève ; les deux parties en appellent au *Conseil de Conciliation* du district industriel, premier échelon du *tribunal arbitral. Ce Conseil*, à jour fixé, fait comparaître devant lui patrons et ouvriers ; ils ont à l'avance, les uns et les autres, exposé, par écrit, leurs griefs et formulé leurs désirs. Il interroge contradictoirement les représentants des deux parties, leur fait produire tous papiers, livres, documents, qu'il estime nécessaires ; il a tout pouvoir pour convoquer et entendre les témoins utiles. Le *Conseil de Conciliation* formule ensuite — et le travail continue pendant toute la durée des négociations — ses «recommandations». Elles n'ont pas force de loi ; elles ne lient et n'obligent que si les deux parties les acceptent et les signent. Si elles sont repoussées, le conflit est porté devant la *Cour d'arbitrage*, qui, c'est *fois, prononce irrévocablement*, sans appel, et ses décisions sont garanties par de sévères pénalités.

La « Cour d'arbitrage » règle ainsi, au fur et à mesure des difficultés qui surgissent, toutes les questions quelconques qui touchent aux rapports du travail entre les employeurs et les employés, — sans pertes de journées et de salaires, sans passions et sans haines.

Voilà une expérience capitale en face de notre timide et inerte loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage facultatifs. Et quels ont été les résultats obtenus, pendant ces dix années, en Nouvelle-Zélande ?

Les patrons se sont soumis à la loi, sans grande résistance : le nombre des condamnations prononcées contre eux a été minime.

Sans doute, d'aucuns ont pu regretter les jours passés de l'absolutisme patronal, mais les patrons honnêtes ont trouvé profit dans l'application de la nouvelle loi.

La *Cour d'arbitrage* édicte ses arrêts pour une durée de un, deux ou trois ans. Le patron y trouve une immense sécurité : ce contrat lui garantit que les prix et les conditions du travail resteront les mêmes pendant le temps fixé ; qu'il n'y aura pendant ce temps-là, ni grève, ni demande d'augmentation de salaires ou de réduction des heures de travail ; le patron peut donc calculer sûrement ses dépenses et accepter des commandes à longue échéance.

Le second avantage pour le patron c'est qu'à l'intérieur d'un district industriel, comme celui de l'arrondissement de Lille par exemple, il serait délivré de la concurrence déloyale, dénoncée par les fabricants armentièrois, de patrons malhonnêtes *qui spéculent sur la misère ouvrière*. Grâce à la *Cour d'arbitrage*, pour une industrie donnée, les salaires et le temps de travail, deviennent uniformes, pour tout le district industriel. Il devient ainsi impossible, comme le constatait M. Challaye au cours d'un voyage d'études économiques, il devient impossible au patron peu scrupuleux de diminuer le salaire de ses ouvriers, pour *diminuer du même coup* les prix de vente de ses produits et écraser ainsi ses concurrents plus humains.

Quant au progrès industriel il a continué à s'affirmer depuis l'application de la loi ; le commerce n'a cessé de se développer dans des proportions remarquables et la prospérité du pays qui ne connaît plus les grèves ou les lock-outs, s'est de plus en plus affirmée.

Camarades, je suis convaincu que votre grande grève, si admirablement conduite par votre Comité si énergiquement soutenue dans le plus grand calme par vous tous, aura pour conséquence, non seulement une amélioration immédiate de votre sort ; mais aussi des effets plus lointains et non moins heureux, en remettant au premier plan des préoccupations et des méditations de tous ceux qui luttent pour vous contre l'oppression capitaliste, la question de l'arbitrage obligatoire.

Vote de l'arbitrage

Le président, le citoyen Daudrumez, fait ressortir toute l'importance du vote qui *doit-être émis*. Il donne quelques dernières explications. Le camarade Sonier intervient à son tour pour bien préciser sa pensée ; Delory insiste à nouveau pour l'arbitrage : la formule et la portée du vote enfin présentée par le citoyen Desmons est acclamée par toute l'assistance. A la contre-épreuve, cinq mains seulement se lèvent.

Après ce vote *magnifique de confiance*, qui est venu confirmer le vote du matin à la « Maison du Peuple » d'Armentières, le *Comité* de la grève acclamé, investi de la pleine confiance de tous les grévistes, va activer sa besogne. Tout le monde a pleine et entière confiance en ses lumières et en son énergie.

C'est par des bravos frénétiques que la réunion a *accueilli le* cri de Daudrumez : Vive l'union ouvrière ! et a levé la séance ; commencée à trois heure elle avait duré, sans un moment de défaillance jusque cinq heures et demie.

Lentement, la foule s'écoule, lentement aussi les patrouilles circulent, sans heurt, et les grévistes rentrent chez eux sans qu'un seul incident se produise après cette superbe réunion.

AUJOURD'HUI

Le citoyen Sembat, député ; Escoffier, avocat près la Cour d'appel de Douai et Rivola, prendront la parole, à 3 heures, à la Maison du Peuple d'Armentières

A Bailleul

REPRISE DU TRAVAIL

Depuis douze jours, les tisserands de la fabrique Hié sont rentrés et ce tissage continue à être gardé par la police, la gendarmerie, les chasseurs à cheval et l'infanterie.

Les ouvriers de chez M. Hié, sont donc bien belliqueux et vindicatifs ? Ah oui ! Ils passent tête baissée et réduits. Pas un ne s'est levé pour protester contre le renvoi de Vitse, des père et fils Colbrak et surtout de Wannin, tisserand, rue du Sud, ce bon fils qui remettait régulièrement ses maigres *semaines à sa mère* âgée de 70 ans, et alitée, et à sa sœur qui a ses bras et mains rhumatisés ! Wannin, après sa journée, faisait les travaux du ménage. Ses anciens frères de travail n'osent pas le regarder.

M. le sous-préfet a cet entretien [illegible] lieu vendredi après-midi et a fait près de M. Bruneel une demande d'augmentation, mais sans résultat. Sur referendum qui a eu lieu au syndicat, une majorité s'est prononcée pour l'acceptation de la légère augmentation offerte par M. Bruneel, et qui est la même que celle que M. Hié a consentie, de sorte que le travail sera repris chez M. Bruneel lundi à midi pour les femmes et mardi matin pour les tisserands.

Le maintien de la troupe, inutile désormais, déplaît à la population, excepté bien entendu à quelques hôteliers, aux brasseurs et cabaretiers. Par mécontentement ou par plaisir de donner une fausse alerte, on casse de temps à autre quelques carreaux, comme, par exemple, aux *Grapperies du Nord*. C'est ce qui *explique* que depuis quelques jours, il y a un poste d'une vingtaine de fantassins, très bien traités par le propriétaire de cet établissement, qui n'a pas et n'a jamais eu de grévistes.

M. Van Elslandre, adjoint, dont le frère est bourgmestre de Comines (Belgique), distribue des bons de pains aux grévistes.

Ce clérical cherche à faire oublier son origine, mais personne ne se laisse prendre à sa machination électorale.

A Hazebrouck

On nous écrit :

La ville d'Hazebrouck continue à être occupée militairement. Des soldats sont placés à demeure dans la gare, au bureau de poste, à l'Hôtel de Ville. Des patrouilles de gendarmes et de hussards sillonnent la ville. A la recherche de qui ? Ce ne peut être des grévistes.

L'ouvrier hazebrouckois a, en effet, été tellement étonné de s'être promené un jour sur la Grand'Place en chantant l'*Internationale* et des refrains démocratiques, que depuis, impressionné par l'entente cordiale existant entre patrons et officiers, il s'est remis docilement à l'ouvrage, sans avoir tiré de la grève aucun enseignement pour l'avenir, sans avoir même eu l'idée de jeter les bases d'un syndicat textile.

Aussi, l'étranger arrivant à Hazebrouck est-il surpris d'apercevoir à chaque pas fantassins, hussards, gendarmes. S'il en recherche la cause, il apprend que d'aucuns s'y trouvent intérêt, tel certain personnage clérical et réactionnaire au premier chef à qui profitent indirectement les bouveries des soldats.

Les citoyens sensés estiment que la plaisanterie a assez duré.

Il faut qu'à défaut du maire et des conseillers municipaux, le sous-préfet fasse connaître au gouvernement, s'il l'ignore, qu'il n'y a jamais rien eu à Hazebrouck, que les troupes n'y sont nullement nécessaires et que quelques vitres cassées dans une échauffourée provoquée par la cavalerie ne mettent pas en péril l'ordre public.

A LILLE

Grévistes en correctionnelle

A Bousbecques, le 5 octobre, à l'usine Leurent, des grévistes s'étaient rendus pour faire cesser le travail. On sait que les ouvriers de l'établissement ne firent aucune difficulté pour suivre le mouvement, mais la police voulut témoigner de sa vigilance en dressant procès-verbal à un ouvrier, Henri Everaert, 24 ans, tisseur à Roncq, que le Parquet poursuit aujourd'hui pour entraves à la liberté du travail.

Henri Everaert a été condamné à 20 jours de prison, sans sursis.

Solidarité ouvrière

Une institutrice, 3 fr. — Quête faite chez le citoyen Albéric Robé, à Montigny-en-Gohelle par le camarade Philippe Dubois, après le chant de l'Internationale, 5 fr. — F. B., 2 fr. — Un employé du chemin de fer, 1 fr. — Un groupe de *soldats en détachement aux grèves*, 8 fr. 75. — Un radical-socialiste marseillais, 0 fr. 70. — St-Georges, au *Réveil du Nord*, 2 fr.

HENIN-LIETARD. — Collecte entre les ouvriers verriers de la section syndicale, 75 fr.

VERMELLES. — *Les ouvriers textiles en grève* ne s'étant pas rendus à Vermelles pour y quêter, les délégués de la section invitent les camarades de toute corporation à remettre chez Mme Félix ou aux délégués de la section syndicale, l'obole qu'ils destinent à ceux qui ont faim.

L'ACTUALITÉ

Le Machinisme en Amérique

A propos des grèves du Nord, nous avons ces jours derniers parlé à diverses reprises des progrès du machinisme réalisés aux Etats-Unis dans l'industrie textile. Un ouvrier — une femme souvent — conduit trois, quatre et même [illegible] métiers. Mais ce n'est pas seulement dans l'industrie textile que s'est développé le machinisme aux Etats-Unis.

***

Aujourd'hui que la machine, en produisant plus vite, a modifié considérablement dans les [illegible] les conditions du travail, et fait diminuer le prix des produits, c'est presque un lieu commun que de venir parler du développement de l'outillage. Et cependant, ce développement a pris dans certains pays une ampleur [illegible] et des proportions si vastes, qu'il convient d'admirer le puissant génie des hommes de science et de labeur qui présidèrent à son [illegible].

Les Etats-Unis peuvent, sans craindre la contradiction, affirmer leur supériorité incontestable dans le perfectionnement du machinisme. C'est par excellence le pays des inventions ingénieuses et des perfectionnements de détail ! Et il est à remarquer que, jusqu'à ce jour, aucune invention géniale, aucune de ces idées sondes qui révolutionnent l'industrie, n'est sortie d'un cerveau yankee ; ni Chevreul, ni Berthelot, ni Pasteur, ni Ampère, ni Stephenson, ni Davy, ni Helmholtz, ni Virchow, ni Röntgen ne sont des Américains. Et cependant, qu'une grande découverte arrive d'Europe, les Yankees vont aussitôt trouver les agencements de détail qui permettront d'établir un instrument commode et pratique, épargnant du temps et du travail, « timesaving » et « laboursaving ».

L'homme qui représente le mieux cette tendance, c'est bien Edison. Il n'a trouvé ni le télégraphe, ni l'idée directrice du téléphone ou du phonographe, ni la machine dynamo-électrique, ni la télégraphie sans fil, mais en revanche il a multiplié les appareils, dirigé une grande agence de perfectionnements mécaniques et collectionné les brevets.

Et c'est là un des caractères de l'industrie américaine qui frappe le plus les économistes européens que la multiplicité des brevets. « Pour moi, disait en 1874, le sénateur Platt, l'adoption de l'acte de 1836 créant le bureau des brevets marque l'époque la plus importante dans l'histoire de notre développement, l'événement le plus important dans l'histoire de notre constitution avant la guerre civile... »

« L'établissement du bureau des brevets ajoutait-il, marqua le commencement de ce merveilleux développement des ressources du pays, qui fait l'admiration du monde. Nous avons eu 50 ans de progrès, 50 ans d'inventions adaptées aux besoins de tous les jours et 50 ans de développement en richesse, en ressources, en grandeur, en civilisation... Population, production, commerce, richesse, confort, civilisation, puissance, grandeur, tout cela a marché de pair avec le génie inventif du pays et ce progrès a été rendu possible uniquement par les inventions de ses citoyens. »

En 1850, le nombre des brevets pris aux Etats-Unis était de 804 ; il a été de 12,300 en 1867, de 24,660 en 1900, et tout porte à croire que ce chiffre s'est encore accru ces dernières années.

Aussi la production annuelle des machines s'élève-t-elle à « deux millions de francs ». Il y a deux points surtout sur lesquels les Yankees l'emportent :

1° Production de parties interchangeables pour machines à coudre, bicyclettes, armes à [illegible]

2° Machines automatiques (un quart des machines produites représentent les machines agricoles).

***

Quelle est la raison précise de ce développement extraordinaire du machinisme?

Elle est uniquement dans la rareté de la main-d'œuvre.

On ne compte guère, en effet, aux Etats-Unis, plus d'un habitant dans l'espace qu'en France sept personnes occupent, ce qui fait que la main-d'œuvre est rare, et que les salaires sont de deux cinquièmes plus élevés que chez nous. De même les heures de travail sont plus courtes car la journée d'un ouvrier américain ne se compose guère en moyenne que de neuf heures. Aussi a-t-il fallu recourir à la machine et développer l'outillage extraordinairement, de façon à se passer de la main de l'homme.

Ce développement frappait déjà les délégations ouvrières françaises en 1893, à l'Exposition de Chicago. Voici, par exemple, les idées qu'inspirait aux ouvriers mécaniciens de la Seine la vue des générateurs à vapeur chauffés au pétrole :

« Le pétrole est employé brut ; il est amené du réservoir par un tube dans les lampes placées dans le foyer... Le chauffeur est à peu près supprimé, puisqu'un seul homme peut suffire à au moins 10 chaudières, et il a encore bien moins de peine qu'avec un seul foyer à charbon. Il est inutile d'ouvrir la portière du foyer, des regards garnis de feuilles de mica permettant de surveiller à tout instant la marche du feu ; il y a donc là encore une économie, puisque l'air froid ne pénètre dans le foyer que par ses conduits naturels. La combustion est toujours régulière et peut être réglée ou arrêtée instantanément, à volonté, ce qui est absolument impossible avec le chauffage au charbon ».

Nous n'en finirions pas, si nous voulions multiplier les exemples. On les trouve dans toutes les industries. Un seul pourtant mérite d'être retenu entre mille, car il est typique, c'est celui de la « linotype ».

Quand elle commença à faire son apparition, en 1887, l'Union internationale des typographes américains en parla avec dédain comme d'une machine incapable de penser et de raisonner... » Et cependant, moins de 7 ans après, la Convention des mêmes typographes se voyait obligée de fixer le prix du travail à la machine.

En 1894, le président de cette union disait : « 1,450 machines ont jeté sur le pavé 3,500 ouvriers syndiqués et ont placé les autres dans une situation désavantageuse vis-à-vis de leurs employeurs ». Il fallut bien accepter le fait accompli, au lieu de combattre l'introduction des machines, mais, à New-York seul, la linotype, vers la fin de 1896, avait dépossédé de leur travail 662 typographes, soit 38 % de la totalité (2 hommes sur 5).

La raison de cette dépossession est simple.

Un seul ouvrier à la linotype, compose en 8 heures, de 32 à 35,000 m (c'est la mesure américaine). Deux ouvriers composent de 40 à 43,000 m. Or, à la main, dans un concours de vitesse, le premier prix a composé 1,000 m. à l'heure ; régulièrement un bon ouvrier en compose seulement de 1,000 à 1,260. La différence est donc immense et personne ne songerait à nier sérieusement les avantages, — ceux de vitesse tout au moins, — que la linotype offre sur le travail à la main.

***

Quelles ont été les conséquences de ce développement du machinisme aux Etats-Unis et de la rapidité avec laquelle se succèdent les inventions.

Il est un fait certain, c'est que dès qu'une machine a fait ses preuves et montré qu'elle pouvait utilement remplacer la main-d'œuvre, les industriels se sont empressés de l'adopter. De là un renouvellement incessant de l'outillage et de la nécessité d'amortir cet outillage le plus rapidement possible. Par suite, cette nécessité entraîne la [illegible] possible seulement par une concentration croissante des capitaux industriels.

C'est là, en somme, l'origine des « trusts », ou, plus simplement des ententes entre producteurs, auxquelles est ouvert l'immense champ d'action qu'est l'industrie américaine.

Dernière Heure

LES BAGARRES DE PARIS

LETTRE A M. COMBES

Paris, 31 octobre. — Les délégués des organisations ouvrières viennent d'adresser la lettre suivante au président du conseil :

— Monsieur le président du Conseil des *ministres nous* avons lu avec étonnement vos déclarations un peu contradictoires au sujet des événements qui se sont produits à la Bourse du travail.

Après avoir *désapprouvé* « l'envahissement de la Bourse » — fait qui n'est pas contestable — vous avez promis une enquête, ce qui laisse supposer de votre part que cet envahissement pourrait être légitimé.

Nous venons vous demander d'être entendus dans l'enquête, afin de réduire à néant les dires de M. Lépine.

Nous espérons, monsieur le président du conseil, que satisfaction nous sera donnée. Le contraire nous permettrait de supposer une enquête pour la forme, promise pour surmonter les difficultés du moment.

Vous trouverez cette lettre peu correcte dans sa brutalité, mais elle est justifiée par les *événements que vous avez laissé s'accomplir.* »

MANIFESTANTS ARRETES

Parmi les manifestants arrêtés avant-hier au cours des deux incidents graves de la Bourse du travail, les uns furent *aussitôt* remis en liberté, les autres maintenus afin qu'ils puissent comparaître le surlendemain devant le tribunal correctionnel jugeant en flagrant délit.

Or, aucun de ces derniers manifestants n'a comparu cet après-midi devant les juges correctionnels. La raison en est simple : c'est qu'après examen des faits qui faisaient contre eux l'objet de procès-verbaux, presque tous ont été remis en liberté hier soir ou ce matin.

Une instruction ouverte par le parquet ne serait dirigée que contre certaines d'entre eux, au nombre d'une dizaine, affirme-t-on dans les couloirs du Palais.

Le Procès des Messes noires

Paris, 31 octobre. — M. de Vallea, juge d'instruction, a terminé l'instruction de l'affaire dite des Messes noires. Il a transmis cette après-midi à quatre heures le dossier de cette affaire au parquet.

Contrairement à ce qui avait été dit, le juge d'instruction conclut à des poursuites contre tous les prévenus. Il appartiendra au parquet de dire si les inculpés doivent être renvoyés devant la cour d'assises ou devant le tribunal correctionnel.

Congrès de la Jeunesse laïque

Paris, 31 octobre. — Aujourd'hui s'est ouvert à Paris le Congrès de la Jeunesse Laïque.

M. Seailles, dans une allocution très applaudie, développe la première question sur la morale laïque et la morale chrétienne.

Sébastien Faure prononce ensuite un éloquent discours sur le même sujet.

Le Congrès vote un ordre du jour portant que la morale laïque doit être scientifique, sociale, humaine et s'appuyer sur la raison.

DÉPART DU COMTE LAMSDORF

Paris, 31 octobre. — Le comte Lamsdorf et son secrétaire, M. Savadsky, ont quitté Paris ce matin à 8 h. 25, se rendant à Darmstadt.

Le ministre des affaires étrangères de Russie a été salué à son départ par *MM. Delcassé*, ministre des affaires étrangères ; Mollard, directeur du protocole ; le prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie, à Paris, et par tous les membres de l'ambassade russe.

TERRIBLE ACCIDENT DU TRAVAIL

Dantzig, 31 octobre. — Une charpente en fer s'est rompue ce matin au troisième gazomètre que l'on est en train de construire à la nouvelle usine à gaz.

Neuf ouvriers, qui travaillaient sur cette charpente presque achevée sont tombés d'une grande hauteur, et ont été en partie ensevelis sous les décombres. Ils se sont tous blessés grièvement. Un d'entre eux est mort peu de temps après à l'hôpital.

Perturbations télégraphiques

Paris, 31 octobre. — A la suite de phénomènes magnétiques, d'origine terrestre, qui s'étendent à toutes les régions, avec toutefois un peu moins d'intensité vers le Nord-Est, le service télégraphique de Paris a été, depuis neuf heures du matin, jusqu'au soir, complètement interrompu pour la France.

Il en a été de même avec l'Amérique, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Tunisie et les régions au-delà.

Les câbles sous-marins eux-mêmes ont été influencés. Par suite de grands retards sont certains dans la plupart des communications à transmettre.

C'est la première fois, depuis l'installation du réseau télégraphique, que pareil phénomène se produit.

A 4 h. 40, les communications étaient rétablies ; à 5 h. 30, elles ont été de nouveau interrompues.

FOLIE D'UNE BIGOTE

Marseille, 31 octobre. — Depuis quelque temps, Mme veuve Quercioli, née Marie Bibiane Quercioli, âgée de 39 ans, habitait La Rochelle avec son frère, quand dernièrement elle donna des signes de dérangement cérébral.

— Je veux gagner le ciel, disait-elle sans cesse.

En proie à la folie mystique, Mme Quercioli restait de longues heures agenouillée dans sa chambre.

Inquiet de ce changement subit, le frère de Mme Quercioli écrivit à son père, qui habite la Corse, en le mettant au courant de la situation.

Ces jours-ci, ce dernier se rendait à La Rochelle auprès de sa fille et de son fils. Le père n'eut pas grand'peine à constater que sa fille était atteinte de folie religieuse.

— Tu es souffrante, lui dit le père.

— C'est pour gagner le ciel que je souffre ! répondit-elle.

— Si tu veux, reprit le père affligé, nous retournerons en Corse. L'air du pays natal te fera du bien.

— Retournons en Corse ! et le malheureuse.

Jeudi, la veuve et son père arrivaient à Marseille et descendaient dans un hôtel du cours Belsunce.

Ce matin, M. Quercioli, qui ne voulait pas trop séjourner dans notre ville et voulait retourner au plus tôt en Corse, se rendit auprès d'une compagnie de navigation pour prendre deux passages. Il avait laissé, dans la chambre de l'h